

Arrêtés temporaires sur l' Ardèche

Secteur Lanas/St Maurice

Un arrêté préfectoral d'interdiction temporaire de la navigation a été pris le 30 mai 2018 au niveau du seuil de Lanas. Cet arrêté prévoit le débarquement en amont rive gauche du seuil et ré-embarquement 100m en aval pour éviter le franchissement par la glissière canoës et le passage dans le bras rive droite de l'Ardèche.

Une matérialisation du danger a été mise en place sur site par l'EPTB Ardèche.

Nous vous informons que l'EPTB **programme une intervention sur la végétation pour permettre de ré-ouvrir d'ici la fin de semaine prochaine le bras rive droite actuellement fermé.**

A la suite de cette intervention, **une modification de l'arrêté temporaire de navigation sera demandée** pour enlever la mention et l'illustration du danger dans ce bras, et pour proposer le débarquement en rive droite au niveau du seuil et ré-embarquement à l'aval immédiat.

Pour rappel, il n'y a pas de possibilité d'intervention rapide et efficace pour rendre la glissière de nouveau fonctionnelle, l'envolement de la sortie de l'ouvrage étant lié à l'exhaussement du fond du lit de la rivière à l'aval du barrage. Un travail général sur la morphologie du cours d'eau, intégrant la problématique de la glissière, est prévu.

Secteur Balazuc aval viel Audon

Suite à un signalement et à une vérification sur place (merci à Quentin Bonnetain pour sa participation), nous vous informons de la présence d'un arbre dangereux en rive droite en aval du Viel Audon à Balazuc.

Un 2e arbre, 500m plus bas en rive gauche nous a également été signalé aujourd'hui.

Nous programmons l'intervention avec l'entreprise au plus tôt (avant le we si possible) et nous vous tiendrons informés de la réalisation des travaux.